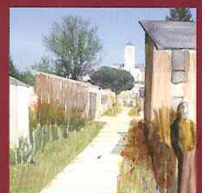


Habiter autrement Pour un urbanisme durable



F.AU architecte urbaniste mandataire - La Terre Ferme, paysagiste - CGA bureau d'études VRD
Inddigo, bureau d'études environnemental



« L'enjeu de cette étude, telle que nous la comprenons, c'est l'association de l'écologie et du social. Un urbanisme durable, c'est une pratique qui articule ces deux aspects, au moins. C'est également un urbanisme qui évoluera dans le temps, un urbanisme durable, un urbanisme transformable, c'est-à-dire un dispositif qui non seulement facilite l'intervention des habitants, mais l'incite : intervention sur le construit, intervention sur le bien commun, sur la chose publique... »

Extrait de la notice projet

Le projet est un Manifeste de l'urbanisme durable, la déclinaison rigoureuse de concepts aboutissant au projet d'écoquartier tant dans sa dimension environnementale que sociale

ou économique. Il fait du Clos Davy un laboratoire intégrant la gestion économe du territoire et de nouveaux modes d'habiter, le tout décliné sous le générique de Co-habitations...

Le projet suppose une forte mutualisation ; mutualisation des sols en y associant des usages privatifs et collectifs et mutualisation des usages et des consommations, notamment en énergies et en eaux, par la disposition d'un habitat sur cour bénéficiant d'équipements collectifs (chaufferie, potager, espaces de jeu, etc.) dont le principe et l'ampleur restent à géométries variables, dans l'attente de la concertation avec les futurs habitants. Le quartier est compris comme un lieu d'échanges et de partage. Il est aussi pensé dans les principes annoncés d'un « urbanisme rural » laissant une grande place aux espaces partagés.

La question des déplacements situe les aires de stationnement en périphérie de l'habitat dont la typologie est envisagée soit sur cour, soit à toit commun, soit à venelles, dans une stratégie de mixité conforme au parti pris général.

BL

► Quelques chiffres

- Superficie aménagée par le projet > 2,4 ha
- Surfaces cessibles du projet > 18500 m²
- Nombre de logements envisagés > 51
- Ratio surface cessible / surface de projet > 77 %
- Densité brute > 21 log/ha
- Densité nette (hors emprises publiques) > 27,5 log/ha
- Répartition des types d'habitations > 21 % de logements individuels, 79 % de groupés